



SOCIETE CENTRALE CANINE
Commission Nationale Education et Activités
Cynophiles

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

MODE DE FONCTIONNEMENT DES DEMANDES
DE PASS AGILITY

1° L'organisateur aura veillé à en informer les Clubs de sa Régionale ainsi que le CTR en précisant le site et le nom des personnes formant le jury. Une certaine cohésion est nécessaire au sein de la régionale afin de faciliter une entraide entre clubs évitant ainsi des organisations multiples.

2° Pour se présenter au Pass-Agility, le chien doit avoir au **minimum 16 mois** La licence 2015 est obligatoire. (Pour les pass-agility organisés en 2014, si le propriétaire n'est pas en possession de sa licence 2015, il lui faut impérativement donner le numéro de licence 2015 ainsi que le numéro FAPAC obtenus lors de la saisie de la demande). Les propriétaires d'une licence ou d'une carte de base 2014 ne sont pas soumis à l'obligation du pass-agility.

3° L'organisateur télécharge les documents sur le site de la CNEAC :

- Imprimé de demande d'organisation
- Fiche d'évaluation
- Fiche d'aide à l'évaluation
- Imprimé des reçus
- Règlement illustré

4° Un mois minimum avant la manifestation, l'organisateur adresse par mail l'imprimé de demande d'organisation bien renseigné à **pascalecrespel@orange.fr**. Il peut également demander des exemples de parcours 1^{er} Degré. Cet imprimé sera ensuite retourné à l'organisateur avec avis favorable ou défavorable et numéro d'enregistrement. La demande sera ensuite mise en ligne sur le site de la CNEAC (comme toutes les demandes de stage).

5° **Sitôt le Pass Agility effectué, un des membres du Jury expédie rapidement LE TABLEAU EXCEL DES RECUS à pass-agility@sportscanins.fr . L'envoi DE CE FICHIER EXCEL permet ensuite le déblocage informatique DES PASS-AGILITY.**

6° **Préciser sur le fichier des reçus l'adresse d'envoi des diplômes et du règlement illustré relié et imprimé sur papier glacé.**